



ULB-
COOPÉRATION
L'ONG de l'Université libre de Bruxelles



PB-PP
BELGIE(N) - BELGIQUE

Bureau de dépôt
Bruxelles X / P302398

AGIR EN CONTEXTES FRAGILES

Goma, 2018

N°17

MARS-MAI 2019

Éditeur responsable : ULB-Coopération asbl | Av. F.D. Roosevelt 50, CP266 | 1050 Bruxelles
Tél. : 02 650 6100 | www.ulb-cooperation.org

Goma, 2018

SOMMAIRE

p. 3

Les marches climat

p. 4

Urgence au Burkina Faso

p. 5

DOSSIER

Les interventions
en contextes fragiles

Coordination

Julie Simon, Nel Tsopo

Ont collaboré à ce numéro

Denise Brogneaux, Emmanuel Klimis, Sidney Leclercq, Nathan Limbourg, Jessica Martini, Geoffroy Matagne, Tabitha Ngadzania, Kévin Tsigbé, Thomas Vervisch, Emmanuele Vitale, Alain Wodon

Graphisme

mpointproduction.be

Impression

vanruys.be

ÉDITO

COOPÉRATION ET CLIMAT

Depuis quelques mois, face à l'évidence de plus en plus criante des dérèglements climatiques, le monde occidental semble avoir soudain réalisé l'ampleur d'une menace pourtant déjà identifiée par la communauté scientifique depuis les années 1970.

Malheureusement, après avoir soulagé leur conscience en manifestant pour demander « aux politiques de prendre leurs responsabilités », nombre de citoyens s'en retournent benoîtement à leurs modes de vie traditionnels, ignorants ou oublieux du fait que ce sont effectivement ces habitudes de notre monde occidental qui sont la cause des catastrophes que sont le réchauffement climatique, l'épuisement des ressources et la chute de la biodiversité. L'ironie veut que les premières victimes de ces dérèglements soient des populations pauvres qui n'en portent aucune responsabilité.

Longtemps, dans la foulée de la décolonisation, une partie de la Coopération au Développement a eu comme philosophie plus ou moins explicite d'aider les pays du Sud à nous rejoindre sur le chemin magique de la consommation. C'est une approche que nous avons toujours rejetée, depuis la création du Service Laïque de Coopération au Développement à l'origine de nos activités de gestion des territoires et des ressources. Nous avons toujours accordé la plus grande priorité aux préoccupations environnementales. Un choix dont la pertinence apparaît de manière éclatante aujourd'hui, tant il est évident qu'une des conditions, nécessaire mais pas suffisante, au sauvetage de la planète est d'éviter que la gabegie de notre mode de vie ne soit généralisée à la population mondiale. Chose qu'il nous sera cependant difficile d'expliquer aux populations concernées...

Eric Decroix, Administrateur

CLIMAT

PRÉSERVATION DES ÉCOSYSTÈMES DE MANGROVES À L'ÉCHELLE AFRICAINE

Lomé (Togo) du 19 au 22 février : le consortium Uni4Coop, constitué des 4 ONG universitaires belges francophones (ULB-Coopération, Ecosio, Louvain Coopération et la FUCID), en co-organisation avec l'Université de Lomé et l'entreprise sociale Kinomé, a donné le départ d'un vaste chantier international de préservation des écosystèmes de mangroves, lors d'un colloque multi-acteurs particulièrement interactif.

Scientifiques, politiques, ONG, communautés locales et institutions publiques du Nord comme du Sud se sont rencontrés pour échanger les pratiques et les savoirs, présenter leurs difficultés, leurs besoins, leurs expertises et réfléchir ensemble afin d'améliorer la gestion des ressources naturelles dans ces écosystèmes essentiels.

PRÉSERVER LES MANGROVES...

Au-delà de la simple préservation d'un espace naturel, la mangrove est la principale source de survie pour les populations environnantes. Elle constitue un écosystème fragile encore plus fragilisé par les changements climatiques. Il est urgent d'en assurer une exploitation durable.



... POUR QUATRE RAISONS ESSENTIELLES

- ▼ L'écosystème mangrove est un milieu à la fois aquatique et terrestre, tampon entre mer et continent. Il abrite une faune et une flore d'une richesse et d'une diversité spécifique et étonnante.
- ▼ Les populations alentour se nourrissent de poissons, pratiquent l'ostréiculture et utilisent le bois de la mangrove pour la cuisson quotidienne des aliments, car celui-ci se consomme lentement et ne nécessite pas d'être sec pour s'enflammer.
- ▼ Les racines des arbres de mangroves, au-delà de leur rôle de support à la culture d'huîtres, ont la capacité de capter et séquestrer le dioxyde de carbone (CO₂), principal gaz à effet de serre responsable du réchauffement climatique.
- ▼ Les mangroves retiennent les eaux et ralentissent les effets des marées hautes (de plus en plus hautes à cause des changements climatiques) et préservent ainsi les côtes de l'érosion.

Alliant richesse et vulnérabilité, exploitation et préservation, les 4 jours de rencontre ont permis à tous les acteurs présents de poser les jalons d'une collaboration internationale pour une gestion durable des mangroves. ▼



LES MARCHES CLIMAT

UN VENT DE CHANGEMENT SE LÈVE...

Plus de 70.000 personnes étaient dans les rues de Bruxelles le dimanche 2 décembre 2018. Le 24 janvier 2019, c'était 35.000 jeunes qui ont quitté les cours pour essayer de se faire entendre dans les rues de Bruxelles. La même semaine, le dimanche 27 janvier, 70.000 personnes de tous âges sont descendues à nouveau dans Bruxelles pour réclamer une justice climatique. Depuis le mois de janvier, la Coalition Climat organise chaque jeudi des marches pour revendiquer un meilleur futur pour la planète et cette même justice climatique. Lancées d'abord à Bruxelles, ces marches s'étendent petit à petit dans plusieurs villes en Belgique, à travers l'Europe et même à un niveau mondial. Le 15 mars aura encore vu 30.000 personnes rassemblées à Bruxelles pour la grève mondiale pour le climat.

L'APPEL À LA COMMUNAUTÉ UNIVERSITAIRE DE L'ULB

Depuis février, un appel à la communauté universitaire a été lancé par l'ULB :

« Depuis ses origines, l'ULB a été à la pointe de nombreux combats essentiels à l'avancement vers une société humaniste et démocratique. Aujourd'hui, une partie de la jeunesse et de la société se mobilise pour la justice climatique et réclame aux décideurs politiques qu'ils engagent les transitions indispensables. Porter le message de l'urgence climatique, validé par la communauté scientifique, et exiger des autorités des mesures concrètes et structurelles s'imposent à nos yeux comme une nécessité.

Avant tout, et si bien des discussions et initiatives sont possibles à de multiples échelles, nous considérons qu'il est primordial de soutenir ces écolier·e·s et étudiant·e·s qui ont pris conscience de la nécessité

d'une action face au défi climatique, et de nous positionner en ce sens. (...)

De plus, nous considérons qu'il est essentiel que l'ULB en tant qu'institution prenne des mesures ambitieuses face aux défis à relever, en élaborant notamment un « Plan Climat 2020-2030 ». Ce Plan contiendrait les objectifs, actions et budgets devant permettre à notre Université de s'engager avec détermination dans la lutte contre le changement climatique.

Enfin, nous souhaitons que notre Université joue un rôle actif dans le débat public et remette au premier plan la parole et la connaissance des expert·e·s universitaires. Nous estimons qu'il est crucial que l'ULB renforce son rôle d'éclaireur dans une société en pleine transition ».

ET POUR ULB-COOPÉRATION ?

Depuis sa création, comme l'indique sa charte, ULB-Coopération s'engage à contribuer à la construction d'une société dans laquelle il fait bon vivre, une société juste, émancipatrice, solidaire, responsable. Le combat contre les causes et les effets du réchauffement climatique est un combat qu'elle ne peut en aucun cas éviter. ULB-Coopération se positionne clairement dans le sens de la protection de l'environnement et pour une justice sociale et climatique.

Tous nos projets s'inscrivent dans la durabilité, tant au niveau environnemental que sociétal. Qu'il s'agisse de projets de reboisement ou d'agro-foresterie au Burkina Faso, d'actions de protection des mangroves, mais aussi de nos projets en santé ou en éducation et citoyenneté critique, nous construisons toujours nos actions en développant une approche systémique et multidisciplinaire qui tient compte des individus et de leur environnement. Nous mettons tout en œuvre pour obtenir des changements positifs et durables. ▽



RDC

URGENCE AU BURKINA FASO : APPEL AUX DONS

SÉCURISER L'ACCÈS À L'EAU POTABLE POUR DES MILLIERS DE DÉPLACÉS

Au moment d'écrire ces lignes, l'état d'urgence a été déclaré dans quatorze régions du Burkina Faso. Un nombre croissant d'attaques à caractère terroriste et communautaire secouent le pays, avec une nette intensification au cours des dernières semaines (attaques armées, kidnappings, actes de violence).

Ces nombreuses agressions provoquent notamment la fuite des populations du Nord et de l'Est du Burkina Faso. La commune de Barsalogo - 120.000 habitants, 1.710 km², située à 150 km au nord de Ouagadougou, la capitale - a vu l'installation d'un camp de déplacés, qui ne cesse de s'étendre. Ce cas n'est pas isolé. On déplore aujourd'hui plus de 100.000 déplacés dans les régions du Nord du pays.

Depuis de nombreuses années, nous collaborons avec ce pays de l'Afrique de l'Ouest. Une part importante de nos actions se situe précisément dans le district sanitaire qui regroupe les communes rurales de Barsalogo, Dablo, Pensa et Namissiguima. Au cours des 15 dernières années, nous y avons réalisé, avec l'ONG locale Impulsion, un vaste programme d'hydraulique villageoise comprenant 250 forages neufs, 150 réhabilitations de forages et la mise en place de 7 réseaux de distribution d'eau. Nous avons également implanté 4 réseaux électriques. La gestion de ces réseaux a été confiée par les autorités à notre partenaire Impulsion. Jusqu'à ce jour nous poursuivons notre appui à Impulsion pour qu'il mène à bien sa mission de distribution et de gestion de ces importants parcs hydraulique et électrique de la commune de Barsalogo.

L'augmentation brutale des populations autour de la commune, causée par ces déplacements, ne permet plus aux réseaux actuels de satisfaire les besoins en eau de chacune et chacun. La zone est sahélienne, l'eau y est un bien très précieux. Pour l'instant, des camions-citernes venant des villes de Ouagadougou et de Kaya tentent de combler les besoins. Cependant, l'arrivée prochaine des grandes chaleurs (45°C) et la difficulté pour les ouvriers en hydraulique de se rendre de manière sécurisée sur leurs lieux de travail mettent en péril des populations en situation déjà très précaire.

Pour faire face à cette urgence et tenant compte de la grande expérience de notre équipe et de notre partenaire dans le domaine, nous avons proposé à la Coopération belge de réorienter une partie de nos ressources vers le renforcement des réseaux de distributions existants. L'augmentation du débit d'une pompe immergée dans l'une des adductions de la ville de Barsalogo, et la réhabilitation d'une adduction à Foubé sont deux mesures déjà mises en œuvre.

Ce n'est malheureusement pas suffisant. Les réseaux actuels



Forage d'un puits, Burkina Faso

doivent être renforcés, et de nouveaux réseaux doivent être mis en place pour couvrir des zones qui vont rapidement être amenées à accueillir de nouvelles populations déplacées. Une solution efficace pour cela, partagée avec les autres organisations qui œuvrent sur le terrain, est de remettre rapidement en fonction la foreuse que nous avons utilisée pour réaliser les ouvrages décrits ci-dessus. Chaque nouveau forage (à plus de 65 m de profondeur) permettra en effet d'approvisionner en eau potable de manière stable et à long terme au minimum 500 personnes.

Nous avons urgemment besoin de fonds pour mettre cette stratégie en œuvre. Nos besoins concernent d'une part la remise en état de la foreuse (40.000 €) et les coûts de chaque forage (matériel, personnel, déplacement). Chaque forage coûte entre 8.000 € et 10.000 €.

C'est pourquoi nous sollicitons votre aide afin de poursuivre de manière efficace nos actions. Des équipes locales compétentes sont présentes sur place, et désirent contribuer utilement à améliorer les conditions de vie des déplacés, dans les plus brefs délais. ▼

COMMENT AIDER ?

En effectuant un don sécurisé en ligne sur notre site web : ulb-cooperation.org/fr/souteneznous

En effectuant un virement bancaire sur le compte **BE25 7320 4180 0482**, avec la communication «**Urgence Burkina**»

Chaque don dès 40 euros est déductible fiscalement. Une attestation vous est automatiquement envoyée durant le mois de mars de l'année suivante.



Merci de votre soutien !



DOSSIER

LES INTERVENTIONS EN CONTEXTE FRAGILE

DIALOGUE ENTRE THÉORIE ET PRATIQUE

Comme beaucoup d'autres organisations impliquées dans des projets de coopération, ULB-Coopération est amenée à intervenir régulièrement dans des situations pudiquement qualifiées de « fragiles ». Une attention spécifique et continue est de rigueur pour éviter toutes les conséquences négatives, voire dramatiques, pour nos équipes, nos partenaires et bien entendu nos bénéficiaires.

Dans chaque pays, nous mettons en place des systèmes de suivi adaptés à la situation. Nous collaborons avec les autorités et les autres organisations internationales pour suivre l'évolution des événements et l'apparition de risques potentiels. Des mesures préventives sont mises en place, comme le recours, dans certains cas, à des sociétés de gardiennage. Des moyens sont prévus pour être capable de mettre en œuvre rapidement des mesures de protection en cas de déclenchement d'un risque.

Les risques rencontrés dans nos pays d'intervention sont de nature diverse, leur probabilité d'apparition et l'ampleur de leur impact fort variables. Plus la probabilité est importante et l'impact conséquent, plus nos mesures de précaution sont grandes. Au Nord-Kivu, la probabilité d'une éruption volcanique est réelle, son impact potentiel conséquent mais sa prévisibilité est bonne. Il n'en va pas de même concernant les agressions armées qui peuvent survenir à tout moment.

Pour tenter dans la mesure du possible, d'encore renforcer notre stratégie de gestion des risques, nous nous sommes intéressés aux travaux de chercheurs de cinq universités belges¹, regroupés au sein du projet de recherche ACROPOLIS Gouvernance pour le Développement², qui ont travaillé sur le thème de l'efficacité de l'aide dans les contextes fragiles. Leur objectif était de fournir des éléments utiles aux acteurs concernés, dont les ONG.

Concrètement, ils ont proposé un outil d'analyse, permettant d'appréhender les situations dites fragiles (outil FRAME - *Fragility Resilience Assessment Management Exercise. Analysing risks & opportunities*³), ainsi qu'un outil d'action, permettant d'intégrer de manière globale la fragilité dès la conception des projets (*Guidance on fragility*⁴).

Dans la suite de ce numéro, nous allons présenter quatre des neuf principes d'action énoncés par ACROPOLIS, en les illustrant par un point de vue pratique, issu de la réalité de nos projets. Nous achèverons ce parcours dans une prochaine newsletter. En quelque sorte, nous souhaitons entreprendre un dialogue entre la recherche et le terrain, quoi de plus logique pour une ONG universitaire ? ▀

1. Universiteit Gent, Université de Liège, Université catholique de Louvain, Université libre de Bruxelles, et Université Saint-Louis Bruxelles.

2. www.governance4development.org/

3. <http://bit.ly/2rZhL6X>

4. <https://bit.ly/2HmzA93>

CLARIFIONS LA NOTION DE FRAGILITÉ !

En matière de coopération au développement, la définition du terme « fragile » a évolué dans le temps. Après avoir été conçu de façon binaire (fragile ou non), ne concernant que les états (l'État fragile était celui qui ne fournissait pas les services de base à toute la population), l'OCDE a élargi sa conception, en proposant une vision globale de la fragilité qui dépasse les seuls États fragiles et en conflit (OCDE, 2006). L'OCDE propose depuis 2015 un cadre multidimensionnel de la fragilité axé sur cinq dimensions :

économie, société, environnement, sécurité et politique. La fragilité concerne donc les citoyens, les organisations de la société civile, les institutions et structures publiques ou privées. Elle est aujourd'hui définie comme : « la combinaison d'une exposition aux risques et une capacité insuffisante de l'État, du système ou des communautés à gérer, réguler ou atténuer ces risques » (OCDE, 2016). Pour les adeptes des formules mathématiques, la fragilité peut donc s'écrire comme suit :

$$\text{FRAGILITÉ} = \frac{\text{EXPOSITION AU RISQUE}}{\text{CAPACITÉ DE RÉACTION}}$$

L'exposition au risque dépend elle-même de plusieurs éléments, sa probabilité d'apparition, la capacité de détection d'apparition du risque et l'importance de l'impact en cas d'apparition. La capacité de réaction se situera tant au niveau de la détection (pour la mise en place de mesures préventives) que de la prise en charge une fois le risque apparu. ▀

SE CONCENTRER SUR LES RELATIONS ÉTAT-SOCIÉTÉ

L'aide internationale doit soutenir l'efficacité, la légitimité et la résilience des pays à faible revenu. C'est particulièrement vrai et difficile dans les contextes fragiles. Le renforcement de l'État doit être considéré au sens large, en se concentrant sur la promotion de relations constructives entre l'État (acteurs étatiques du niveau central et/ou décentralisé) et la

société (acteurs de la société civile, médias, acteurs religieux, traditionnels, etc.). L'objectif doit être d'améliorer la qualité du contrat social qui lie l'État et ses citoyens, de réconcilier les attentes mutuelles quant aux services que l'État doit fournir à sa population d'une part, et aux devoirs que la population doit respecter d'autre part.

TROIS AXES D'ACTION

1 AMÉLIORER LES CAPACITÉS DE L'ÉTAT

Dans la mesure du possible, l'action doit participer à améliorer la capacité de l'État à respecter et protéger les droits humains. Elle doit aider à ce que l'État puisse fournir des services transparents qui répondent aux besoins de la population et développe sa redevabilité. Deux écueils majeurs doivent être surmontés : le risque d'orienter les stratégies nationales vers les priorités des acteurs internationaux, en empêchant le développement de solutions endogènes et en creusant la méfiance des populations locales ; le risque de légitimer des acteurs étatiques qui ne sont pas légitimes aux yeux de la population, en soutenant des stratégies peu inclusives et/ou nécessaires. Cet axe d'action est développé dans le deuxième principe présenté dans le dossier.

2 RENFORCER LA SOCIÉTÉ CIVILE

L'action doit renforcer la capacité de la société civile à revendiquer plus de transparence, de redevabilité, de participation démocratique et de droits humains. Étant donné leur connaissance du contexte local, les acteurs de la société civile peuvent soulever des revendications pertinentes en faveur d'une meilleure gouvernance, mais aussi compléter l'offre de services de l'État, par exemple dans des zones reculées ou auprès de populations vulnérables. Les mêmes écueils qu'au point précédent doivent être considérés, à savoir le risque de dévier les priorités des acteurs vers des priorités extérieures et celui de légitimer des acteurs non représentatifs des groupes les plus vulnérables. S'ajoute également le risque d'accroître une compétition négative entre acteurs étatiques et de la société civile, ou au sein même de la société civile.

3 CONSOLIDER LE CADRE LÉGAL ET INSTITUTIONNEL DU PAYS

Enfin, certaines actions pourront viser à consolider le cadre légal et institutionnel du pays pour permettre aux acteurs étatiques de remplir leurs fonctions et pour créer des espaces de dialogue politique ouverts aux acteurs de la société civile qui ne mettent pas en péril la cohésion sociale du pays. Pour cela, le respect du principe d'alignement est indispensable, tout en restant réaliste sur les objectifs à atteindre et en acceptant que ces processus prennent plus de temps. Des modalités innovantes incluant plusieurs mécanismes complémentaires et des incitations au changement doivent être mises en place.

QUESTIONS CRUCIALES

- ? Comment l'intervention promeut-elle des relations État-Société constructives et renforce la légitimité de l'État ?
- ? Comment l'intervention favorise-t-elle un processus incluant tous les acteurs pertinents (formels et informels) engagés à différents niveaux ?
- ? Quels sont les facteurs qui ont une influence sur les relations État-Société ?

- ? Quel impact pourraient avoir les relations État-Société dominantes sur l'intervention ? Comment celle-ci prend en compte cet impact potentiel ?
- ? Quels effets négatifs pourrait avoir l'intervention sur les relations État-Société ? Comment ses effets potentiels sont-ils pris en compte ?





PRINCIPE 2 :

S'ALIGNER SUR LES PRIORITÉS LOCALES

En 2015, une centaine de pays et d'organismes d'aide au développement ont signé, sous l'égide de l'OCDE, la « Déclaration de Paris » qui les engage à respecter 5 grands principes visant à améliorer l'efficacité de l'aide au développement internationale. Selon le deuxième de ces principes, dit principe d'alignement, les acteurs internationaux devraient, chaque fois que cela est possible, 1) construire leurs actions en cohérence avec les priorités et stratégies du pays appuyé en collaboration avec les autres acteurs institutionnels partenaires (dimension stratégique) et 2) utiliser les politiques et systèmes de financement, de gestion et de mise en œuvre de l'aide définis par le pays lui-même (dimension opérationnelle). L'alignement est évidemment un facteur clé pour assurer une plus grande appropriation et durabilité de l'aide et renforcer ainsi le développement endogène. Ne pas prendre en compte les stratégies et priorités du pays risque de nuire non seulement à sa capacité, mais aussi à sa légitimité. L'alignement peut toutefois être difficile à réaliser, en particulier dans les situations de fragilité où les acteurs de développement sont confrontés, par exemple, à des systèmes administratifs et budgétaires trop faibles ou à des autorités dont la légitimité est contestée.



QUATRE POINTS D'ATTENTION

1 ALIGNEMENT STRATÉGIQUE

Dans les situations de fragilité, les acteurs de coopération sont régulièrement confrontés à des stratégies et politiques inefficaces ou absentes, que ce soit au niveau national mais aussi au niveau régional ou local. Cela les confronte souvent à une multiplication de cadres stratégiques incomplets et non concertés mis en place par les différents acteurs extérieurs. Il convient donc d'envisager dans les actions, lorsque c'est possible, une participation à l'élaboration ou à la révision de cadres stratégiques de développement nationaux ou locaux, reconnus par un maximum d'acteurs, par exemple par la mise en place d'une assistance technique adéquate ou le renforcement des capacités.

2 ENGAGEMENT ET CAPACITÉ

Lorsqu'un cadre stratégique existe, l'engagement réel du partenaire institutionnel pour des politiques de développement inclusif ou de réduction de la pauvreté peut être limité, voire absent. Le défi est alors de trouver un équilibre entre l'appui à des actions de renforcement des capacités de ce partenaire pour le développement et le risque d'appuyer des autorités parfois répressives ou autoritaires. Lorsqu'un partenaire engagé dispose de faibles capacités, les acteurs de coopération ont une plus grande responsabilité d'alignement sur les priorités locales et doivent travailler avec et à travers les systèmes de l'État à chaque fois qu'ils en ont la possibilité.

3 APPROCHE ENGLOBANT L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ

Ce point d'attention renvoie au premier principe présenté. Dans un contexte de fragilité, l'alignement doit être compris dans le contexte des relations État-société. Ces relations constituent une fondation cruciale pour un renforcement de l'État qui inclue toutes les parties prenantes et pas seulement les autorités publiques centrales. Si les capacités de l'État sont faibles, il est important d'envisager des stratégies d'alignement avec les priorités et capacités des autorités locales, des communautés, de la société civile et du secteur privé (alignement « bottom-up »).

4 FLEXIBILITÉ

Les acteurs de coopération devraient adapter leurs ambitions et modalités de l'aide aux capacités et à l'engagement de leurs partenaires. Celles-ci évoluent dans le temps et en fonction des secteurs et des administrations. Il convient donc de se (ré)aligner de manière itérative et flexible, de différentes manières dans différents contextes. Ce point d'attention sera développé dans un principe d'intervention qui sera présenté dans une prochaine newsletter.



QUESTIONS CRUCIALES

? Quelle est la capacité du partenaire institutionnel à mettre en œuvre la stratégie ? Comment l'intervention peut-elle renforcer ses capacités ?

? Existe-t-il un cadre national et/ou local solide présentant la stratégie, les priorités et les politiques du partenaire institutionnel ? Comment l'intervention s'aligne-t-elle sur celle(s)-ci ?

? Le partenaire institutionnel est-il engagé dans la mise en œuvre de la stratégie ? Quels autres acteurs étatiques et non étatiques l'intervention doit-elle prendre en compte pour s'aligner sur les priorités locales (approche « whole-of-society ») ?

? Le contexte a-t-il changé (depuis l'identification / la formulation / le début de l'exécution) et de nouvelles opportunités d'alignement avec les structures et systèmes nationaux peuvent-elles être saisies ?

LES PRATIQUES D'ULB-COOPÉRATION

ULB-Coopération adhère totalement à ces principes et aux axes d'action proposés. Ces derniers sont déjà évoqués sous différentes formes dans nos textes fondateurs, charte et cadre stratégique. Dans ce dernier, on peut notamment lire qu'ULB-Coopération entend participer à la création d'un bon équilibre entre des institutions publiques légitimes et fonctionnelles, une société civile forte et un secteur privé responsable, ce qui rejoint totalement et dépasse même le premier principe. ULB-Coopération s'engage aussi à construire en collaboration avec les bénéficiaires et les partenaires des actions qui répondent aux besoins prioritaires des populations en apportant des réponses adaptées, pérennes, innovantes, respectueuses des personnes, des cultures et de l'environnement.

Tous nos projets sont élaborés en collaboration avec nos partenaires et des représentants des bénéficiaires. La bonne connaissance du contexte qu'ont nos partenaires ou nos équipes locales permet une prise en compte systématique des priorités locales. De plus, nous veillons toujours à aligner nos actions sur la stratégie de développement du pays, si elle existe et respecte les principes de développement reconnus internationalement.

Tous nos projets comportent des éléments visant au renforcement de la société civile, souvent avec premier objectif de

leur permettre de se développer mais aussi avec celui de compléter l'offre de service de l'état. C'est notamment le cas au Burkina où ULB-Coopération soutient une ONG locale dans la mise en place et la gestion de réseaux de distribution d'eau et d'électricité. De plus en plus d'actions visent également à favoriser la mise en contact entre les autorités locales et les acteurs de la société civile (fédérations paysannes, fédérations d'apiculteurs, groupes de patients) afin d'essayer de rompre les préjugés et de créer des synergies positives.

Plusieurs de nos projets visent explicitement à renforcer les capacités de structures publiques pour leur permettre d'améliorer les services de base qu'elles offrent à la population. C'est par exemple le cas au Sénégal, où des actions sont menées pour sensibiliser les élus aux réglementations environnementales. C'est également le cas en République démocratique du Congo, où à travers différents projets qui se sont succédé, ULB-Coopération a appuyé le développement de plusieurs structures publiques, qu'il s'agisse de structures sanitaires (hôpitaux, centres de santé) ou d'administrations (divisions provinciales de la santé). Les appuis apportés ont pris diverses formes, du simple soutien au fonctionnement quotidien à la formation du personnel en passant par des constructions et de l'apport d'équipement. Les recherches qui ont enrichi nos différentes actions ont été

plusieurs fois à la base de modifications des pratiques en cours. Certaines ont même conduit à l'adaptation de textes légaux en vigueur. Ne cachons cependant pas que le travail à mener est difficile. Il nécessite régulièrement le renforcement des structures appuyées en matière de gouvernance afin d'augmenter leur légitimité trop souvent entachée d'habitudes prédatrices. Dans ces conditions, il n'est pas rare que la notion de relations constructives puisse, avec certains partenaires ou à certaines périodes, prendre un sens qui s'éloigne trop des valeurs que nous défendons. Des assistants techniques prônant des valeurs de transparence ont été menacés. Certains partenariats ont dû être arrêtés.

Un dernier critère relevé par ACROPOLIS est la flexibilité. Grâce à son ancrage local fort et à la qualité de ses assistants techniques, à la relative légèreté de son organisation et à la nature de certains de ses financements, ULB-Coopération a, comme beaucoup d'autres ONG, de bonnes capacités d'anticipation et d'adaptation, en particulier au regard des organisations chargées des coopérations bilatérales et multilatérales qui gèrent des projets plus importants mais pas nécessairement plus efficaces. ▀



PRINCIPE 3

PRENDRE LE CONTEXTE COMME POINT DE DÉPART

Plus qu'ailleurs, toute intervention dans une situation dite « fragile » doit débiter par une prise de connaissance très rigoureuse du contexte. Ceci implique quatre options clés : 1) ne pas choisir d'autre point de départ que le contexte spécifique, et en particulier, éviter les routines administratives ou procédures standardisées ; 2) placer au cœur des procédures de l'intervention une analyse de contexte préalable ; 3) consacrer suffisamment de temps et de ressources pour produire une analyse de qualité ; 4) veiller à la diffusion ultérieure de cette analyse, et à son utilisation comme fondation de la programmation des activités qui va suivre.

TROIS ÉTAPES CLÉS

1 COMPRENDRE LE CONTEXTE

L'un des principaux obstacles aux analyses de contexte dans les États au sein desquels surgissent des situations de fragilité est le manque de données statistiques à jour et d'indicateurs de suivi fiables. Une collecte et une définition ad hoc de données et d'indicateurs est toujours possible, mais elle requiert du temps et des ressources, notamment parce qu'elle passe idéalement par une présence sur le terrain et des échanges fréquents avec le siège. La collaboration, même à un niveau informel, avec d'autres acteurs confrontés aux mêmes enjeux permet cependant de faciliter ce processus.

2 PARTAGER L'ANALYSE DE CONTEXTE

Le risque le plus flagrant d'échec dans la phase de transition entre la création d'une analyse partagée et la mise en œuvre d'une réponse opérationnelle réside dans un manque de cohérence entre les interventions des différents opérateurs et bailleurs de fonds. Un même contexte sera, en effet, lu de manière différente par des acteurs défendant des intérêts et des objectifs distincts. Les mécanismes

de coordination trop centralisés, ou de trop haut niveau, peuvent reposer sur une formalité excessive et formuler des solutions impossibles à mettre en œuvre, tandis que les mécanismes trop décentralisés ou trop techniques courent le risque de ne pas permettre de réelles approches et stratégies communes. Un équilibre difficile doit donc être trouvé et dépend de chaque contexte.

3 ADAPTER SA RÉPONSE AU CONTEXTE

Une analyse de contexte pertinente n'offre d'intérêt que si la stratégie et les procédures d'un bailleur peuvent faire l'objet d'un ajustement pour répondre aux spécificités de ce contexte. Des procédures spécifiques peuvent ainsi être prévues selon le type de contexte (p. ex. sortie de conflit, crise naissante, amélioration structurelle, crise structurelle). L'enjeu est d'éviter une situation de quitte ou double, et de favoriser à la place une flexibilité de court terme permettant le maintien d'un engagement et d'une vision, de long terme.

QUESTIONS CRUCIALES

? Quelles sont les analyses accessibles (menées en interne comme en externe) qui permettent de disposer d'une perspective suffisamment informée sur un contexte donné (en particulier, quand cela s'avère possible, distinguer les analyses socio-économiques, les analyses des dynamiques conflictuelles, les analyses de risque, les analyses mesurant la capacité institutionnelle, etc.). De quelles analyses complémentaires aurait-on besoin ?

? Quelle est l'expertise disponible à laquelle on peut faire appel pour disposer d'une analyse initiale et continue d'un contexte donné ?

? Quand et comment les acteurs pertinents ont-ils été consultés afin de se doter d'une vision aussi exhaustive que possible d'un contexte (partenaires de l'intervention, bénéficiaires, autres bailleurs de fonds, forces positives ou négatives, etc.) ?

? Comment les procédures et outils de gestion permettent-ils de s'adapter aux transformations d'un contexte d'intervention particulier ?



PRINCIPE 4 :

PROMOUVOIR LA NON- DISCRIMINATION

Discriminer équivaut à nier les droits humains et à entretenir l'exclusion et les inégalités à différents niveaux (social, politique, économique ou spatial). Un engagement international efficace dans les contextes fragiles doit combattre toutes les formes d'exclusion et d'inégalité et notamment pour cela promouvoir les droits humains, l'inclusion sociale et politique, l'accès équitable aux services de base. Il doit s'attaquer à toutes les causes (approche intégrée) qui nient l'égalité des genres.

TROIS ÉTAPES CLÉS

1 ANALYSER LE CONTEXTE DE MANIÈRE MULTIDIMENSIONNELLE

Les discriminations, réelles ou perçues, peuvent prendre différentes formes, être causées par plusieurs facteurs, affecter des groupes variés. Tout ceci dépend fortement du contexte. Il est ainsi important d'identifier quels acteurs sont impliqués et à quels moments, car ces éléments influencent les discriminations perpétrées. Il s'agit d'examiner quels rapports de force traversent la société, entre genres, générations, groupes politiques, économiques, etc. ; ces rapports dépendent des structures institutionnelles en place, des représentations et normes culturelles dominantes, et évoluent dans le temps. Il est aussi crucial de comprendre comment discrimination et fragilité sont liées, car leur lien est complexe. Par exemple, si la discrimination peut être source de conflit, les groupes discriminés décident parfois aussi de protester de manière non violente ; si les femmes figurent souvent parmi les victimes de conflits, elles peuvent aussi parfois obtenir de nouveaux rôles sociaux et/ou politiques.



2 PRENDRE EN COMPTE LES DÉFIS

Il peut être difficile de choisir les partenaires, les groupes cibles et les modalités d'appui les plus pertinents, soutenant un changement favorable aux droits humains sans alimenter davantage les tensions sociales. Aussi, les priorités peuvent être différentes pour les acteurs internationaux et locaux, et les attentes en termes de droits humains peuvent différer d'un groupe à un autre au sein du même pays. Un défi supplémentaire est celui d'identifier le meilleur moment pour intervenir, notamment en cas de conflit. Enfin, il peut être difficile de définir la durée de l'intervention, car si les besoins sont souvent urgents, les changements ont le plus souvent cours sur le long terme.

3 ADOPTER UNE APPROCHE SENSIBLE AUX DISCRIMINATIONS DÈS LE DÉBUT DE L'INTERVENTION

Comprendre tôt quels acteurs et quels processus provoquent exclusions et inégalités réduit le risque d'interventions qui nuisent aux populations. Des analyses contextuelles approfondies doivent être menées dès le début (et poursuivies tout au long de l'intervention), afin d'identifier la nature des discriminations, leurs causes profondes et leurs conséquences, les représentations des acteurs, les normes culturelles sous-jacentes, les rapports de forces dominants, mais aussi la disponibilité des populations au changement. Ces analyses doivent appuyer le choix des priorités, des partenaires, des groupes cibles, et favoriser des interventions basées sur des approches différenciées pertinentes.

QUESTIONS CRUCIALES

? Quels sont les mécanismes de suivi interne ou externe de conflits mis en place (par exemple, les systèmes d'alerte précoce) ?

? Est-ce que l'intervention risque d'augmenter les discriminations ? De quelle manière ? Et qu'est-ce qui peut être mis en œuvre pour réduire ce risque ?

? Comment l'intervention prend-elle en compte la discrimination existante (réelle et/ou perçue) de groupes sociaux particuliers (femmes, enfants, groupes ethniques, religieux, politiques, etc.) ?

? Quels facteurs (politiques, culturels, sociaux, physiques, économiques, etc.) sont à l'origine de discriminations ? Comment freinent-ils tout progrès vers une société plus inclusive ?

LES PRATIQUES D'ULB-COOPÉRATION

Lorsque nos projets sont élaborés dans des pays où ULB-Coopération œuvre depuis plusieurs années, la prise en compte du contexte est une opération qui, bien qu'importante, se fait de manière relativement simple et naturelle. Nos partenaires et nos équipes locales maîtrisent en effet déjà beaucoup d'éléments et, lorsque c'est nécessaire, ont accès à des sources d'informations complémentaires pour recueillir les informations manquantes. Nous sommes également présents, sur le terrain ou à Bruxelles, dans plusieurs forums favorisant l'échange d'informations entre les acteurs. Dans les zones plus à risque, nous adhérons ou restons attentifs aux recommandations des différents systèmes de sécurité mis en place, par les autorités locales, la Belgique ou les Nations unies.

Lorsque nous désirons développer des actions dans de nouvelles zones, de nouveaux pays, la compréhension du contexte devient une problématique beaucoup plus complexe. Nous ne disposons parfois pas de source d'information privilégiée ni d'une bonne connaissance des différentes sources existantes. Des recherches sont menées depuis Bruxelles, des contacts sont pris. C'est rarement suffisant. Des moyens spécifiques doivent être trouvés pour pouvoir organiser une ou plusieurs missions d'identification, ce qui n'est pas toujours aisé dans un contexte de budget limité.



ULB-Coopération est attentive au principe de non-discrimination depuis longtemps et l'affirme clairement dans sa charte. Tous les projets qui se sont succédé depuis plusieurs années, ont veillé au respect de ce principe dans la mise en œuvre des actions, avec parfois l'appui de structures spécialisées dans le domaine (par exemple, l'ASBL le Monde selon les Femmes). Cette attention naturelle et minimale n'est cependant pas toujours évidente à mettre en œuvre et à transmettre aux partenaires, lorsqu'elle entre en tension avec la volonté de respecter les cultures locales. Dès lors, et depuis quelques années, certains de nos projets s'enrichissent d'actions plus proactives dans la lutte contre les discriminations. En Belgique, les actions visant la déconstruction des stéréotypes constituent une part essentielle de nos actions d'éducation et de citoyenneté critique. Au Sénégal et en RDC, nos partenaires et bénéficiaires sont activement sensibilisés à cette problématique. À Goma,

dans le cadre de notre projet santé, une anthropologue renforce l'équipe d'assistance technique, mène des études sur les discriminations et met en œuvre des actions de réponse, tant en interne qu'en externe. Ces études ont permis de comprendre plusieurs logiques de tensions, qui ne sont ni évidentes ni visibles pour des étrangers. Les discriminations liées au genre, aux ethnies, à l'orientation sexuelle identifiées font maintenant l'objet de sensibilisation des différents acteurs. Ce travail est exigeant et requiert une attention de tous les instants. Il s'inscrit en outre dans une temporalité longue. En tant qu'ONG, notre capacité à favoriser les changements profonds reste assez limitée. C'est notamment en s'associant aux structures partenaires locales, issues de la société civile, que les impacts ont plus de chance d'émerger. ▀

ÉVÉNEMENTS À VENIR



JOURNÉE
DE LA COOPÉRATION
**LE MONDE DE LA COOPÉRATION EN
360°: ATELIERS-CONFÉRENCES-IN-
FORMATIONS-ÉCHANGES**
13 MARS
ULB, Campus du Solbosch,
salle Dupréel



MÉGA WORKSHOP DU
THÉÂTRE VARIA
**ATELIER LUDIQUE ET PARTICIPATIF
DE SENSIBILISATION AUX
QUESTIONS DE SOLIDARITÉ
INTERNATIONALE**
15 ET 16 MARS
Varia, Rue du Sceptre 78, 1050
Ixelles



QUIZZ INTERUNIVERSITAIRE
**EN LIVE AVEC LES AUTRES CAMPUS
UNIVERSITAIRES FRANCOPHONES**
THÈME : LES MIGRATIONS
18 MARS, 18H30
Le Tavernier,
chaussée de Boondael 445, Ixelles



CINÉ-DÉBAT :
FILM « STYX »
**LA POLITIQUE MIGRATOIRE
EUROPÉENNE**
27 MARS, 18H00
ULB, Campus du Solbosch, DC2.206



CINÉ-DÉBAT :
FILM « CHEZ JOLIE COIFFURE »
24 AVRIL
Flagey, Place Sainte-Croix,
1050 Bruxelles



**Ajoutez ULB-Coopération
à votre testament et léguez
votre solidarité !**

Vous préférez recevoir notre newsletter en pdf ?
Envoyez un simple e-mail à l'adresse
info@ulb-cooperation.org ou inscrivez-vous sur
notre site ulb-cooperation.org



*Cette publication a été produite avec le soutien financier
de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule
responsabilité d'ULB-Coopération et ne reflète pas
nécessairement les opinions de l'Union européenne.*



Belgique
partenaire du développement

